



**L'accueil  
des  
jeunes  
enfants  
de 2 mois  
à 5 ans**

Maison de la Petite Enfance

1 rue Annie Hure

02 40 80 86 28

[petiteenfance@saintsebastien.fr](mailto:petiteenfance@saintsebastien.fr)

[www.saintsebastien.fr](http://www.saintsebastien.fr)

[saintsebastien.fr](http://saintsebastien.fr)



**Saint-Séb**astien  
sur-Loire



## **" Priorité à l'épanouissement de nos enfants "**

À Saint-Sébastien-sur-Loire, les familles peuvent bénéficier d'un large dispositif d'accueil comprenant quatre multi-accueils, un relais petite enfance, les centres de loisirs Marcellin et Aimée Verbe et les accueils périscolaires.

En décembre 2017, les quatre multi-accueils ont reçu le label Ecolo-crèche. Cette distinction valorise la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé dans les structures Petite Enfance. Saint-Sébastien-sur-Loire est la 1<sup>ère</sup> ville du département à recevoir ce label et nous en sommes très heureux.

Afin que tous les Sébastienais puissent trouver les formules d'accueil adaptées à leurs situations, la municipalité a souhaité mettre à leur disposition ce document qui recense les différentes structures existantes sur la commune.

Parce que les premiers pas dans la vie sont déterminants pour le développement de la personnalité, nous avons décidé de donner la priorité à l'épanouissement de nos enfants.

**Laurent TURQUOIS**

*Maire de Saint-Sébastien-sur-Loire*

# Le projet éducatif de la Ville



Toutes les structures d'accueil du jeune enfant travaillent dans le même axe, avec un projet éducatif commun qui porte les valeurs de la Ville.

La mission première est d'assurer à l'enfant et sa famille **un accueil et un accompagnement de qualité**. L'enfant est considéré comme un individu à part entière, qui se construit pas à pas.

Chaque acte, chaque moment passé auprès de l'enfant et de sa famille, doit pouvoir s'inscrire dans les trois valeurs fondamentales mises en avant :

- **respect et communication pour favoriser l'épanouissement de chacun**
- **assurer la sécurité physique et affective**
- **s'ouvrir aux autres et au monde extérieur**

Les priorités éducatives retenues par l'ensemble des professionnels de la ville de Saint-Sébastien-sur-Loire s'articulent autour de trois grands axes :

- **L'apprentissage de l'autonomie**, c'est-à-dire la propre capacité de l'enfant à être et à agir pour grandir parmi les autres.
- **La motricité libre**, ou l'expérimentation par l'enfant de nouvelles positions qu'il trouve lui-même en découvrant son corps et ses capacités.
- **Le respect du rythme de l'enfant et de ses besoins** : sommeil, alimentation, soins corporels, relations affectives, temps de jeux...

Toutes les activités mises en place sont pensées pour favoriser l'épanouissement, accompagner le développement de l'autonomie et permettre la socialisation de l'enfant tout respectant un accueil personnalisé de l'enfant et de sa famille.

# Les différents types d'accueil

Trois types d'accueil existent :

- **L'accueil régulier :**

Les besoins sont connus à l'avance, la notion de régularité ne renvoie pas à une durée mais à une récurrence de l'accueil. L'enfant est connu et inscrit dans la structure.

Un contrat est signé entre la structure et les parents de l'enfant sur la base d'une mensualisation.

- **L'accueil occasionnel :**

Les besoins sont ponctuels, non récurrents et sont définis pour une durée limitée. Cet accueil n'est pas prioritaire, il peut se faire sur réservation et /ou ponctuellement selon les places disponibles. L'enfant est connu et inscrit dans la structure.

Si la fréquentation d'un enfant devient plus courante, l'accueil régulier devra alors être envisagé.

- **L'accueil exceptionnel ou d'urgence :**

Les besoins des familles sont exceptionnels et imprévisibles. Ils ne peuvent être anticipés et l'accueil se fait sur une courte durée. L'enfant n'a jamais fréquenté la structure (ou très rarement). Les parents souhaitent bénéficier d'un accueil en urgence.



# Les structures d'accueil



## LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Inaugurée le 22 décembre 2012, la Maison de la Petite Enfance (MPE) est un équipement novateur et inédit dans la région, classée Haute Qualité Environnementale.

## LA MPE C'EST...

- **un pôle accueil et administratif qui a pour missions :**
  - d'informer les familles sur les différents modes d'accueils proposés sur la commune,
  - d'accompagner les familles dans le choix d'un mode d'accueil,
  - de faire les inscriptions pour toutes les structures municipales,
  - d'établir les contrats d'accueil.
- **un regroupement de plusieurs formules d'accueil des jeunes enfants** pour répondre le plus largement possible aux besoins des familles :
  - un multi-accueil de 60 places,
  - un multi-accueil de 20 places,
  - un Relais Petite Enfance.

Pour compléter cette offre et permettre une diversité géographique sur le territoire, il existe aussi **un multi-accueil dans le quartier de la Profondine** « **Les jardins ludiques** » (48 places).



## Le multi-accueil c'est ...

**Un accueil dans des locaux aménagés et adaptés** pour que les enfants puissent :

- mener leurs propres expériences,
- accéder progressivement à l'autonomie,
- découvrir l'autre et la vie en collectivité.

**Une équipe** composée d'une responsable, infirmière-puéricultrice ou éducatrice de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture et d'agents petite enfance.

Les quatre multi-accueils sont ouverts aux enfants âgés de 10 semaines à 4 ans révolus et proposent 3 types d'accueils :

- un accueil régulier pour le ou les parents en activité professionnelle, en formation ou étudiants,
- un accueil occasionnel pour le ou les parents souhaitant disposer de temps libre ou habituer leur enfant à la vie collective,
- un accueil exceptionnel ou d'urgence pour le ou les parents se trouvant face à une situation imprévue.

### **LES PIEDS DANS L'HERBE**

- ▶ ouvert de 7 h 45 à 18 h 30
- ▶ 20 places

Maison de la Petite Enfance  
1 rue Annie Hure

### **MULTI ACCUEIL**

#### **« ÎLE ÉTAIT UNE FOIS »**

- ▶ ouvert de 7 h 30 à 19 h 00
- ▶ 60 places

Maison de la Petite Enfance  
1 rue Annie Hure

### **LES JARDINS LUDIQUES**

- ▶ ouvert de 7 h 30 à 19 h
- ▶ 48 places

7 rue de l'allée verte

Pour contacter ces structures : Guichet unique Petite Enfance 02 40 80 86 28  
Maison de la Petite Enfance 1 rue Annie Hure  
Ouverture : du lundi au mercredi : 8h30-12h 13h30-17h30 - Jeudi : 8h30-12h  
Vendredi : 8h30-12h 13h30-17h30



## Le Relais Petite Enfance

### 181 ASSISTANTS MATERNELS RÉPERTORIÉS

Parents, vous souhaitez confier votre enfant à un assistant maternel indépendant agréé par le Conseil Départemental.

Vous êtes assistant maternel agréé et vous souhaitez accueillir un nouvel enfant à votre domicile.

Vous êtes salariés de la garde à domicile et souhaitez travailler au domicile des familles.

### LE RPE EST À VOTRE DISPOSITION POUR...

- coordonner l'offre et la demande d'accueil des enfants âgés de 8 semaines à 10 ans,
- vous informer sur vos droits et vos devoirs,
- vous aider dans les démarches administratives (les assistants maternels sont salariés d'un parent employeur).

### LE RPE PROPOSE...

- des temps de rencontres pour les assistants maternels, les gardes à domicile et les enfants,
- des réunions d'information et des soirées-débats ouverts aux professionnels et aux familles,
- une documentation professionnelle.

---

#### Relais Petite Enfance

Maison de la Petite Enfance • 1 rue Annie Hure  
02 40 80 86 28 • [rpe@saintsebastien.fr](mailto:rpe@saintsebastien.fr)

---





# La participation financière des familles

Elle est déterminée selon un barème national fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Le tarif horaire est défini par un taux d'effort appliqué aux ressources mensuelles imposables de la famille.

Le taux d'effort est proportionnel au nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales.

## LA FACTURATION

Une facture unique mensuelle est établie pour les services de restauration scolaire, petite enfance, périscolaire et centre de loisirs. Cette facture reprend toutes les activités consommées le mois précédent par les membres rattachés à une même famille.

Plusieurs modes de règlement sont proposés :

- par prélèvement automatique
- sur l'espace famille du site de la ville de Saint-Sébastien-sur-Loire avec un code famille et un mot de passe Internet.
- auprès du régisseur au service Régieunik de la Ville, à l'Hôtel de Ville, par carte bancaire, chèques, espèces ou CESU.

---

### Service Régieunik

Hôtel de Ville • Place Marcellin Verbe

02 40 80 86 36 • [regieunik@saintsebastien.fr](mailto:regieunik@saintsebastien.fr)

---



## À savoir

### L'ACCUEIL PRÉ ET POSTSCOLAIRE

Destiné aux enfants scolarisés de 3 à 11 ans, il fonctionne dans l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires, le matin et le soir, tous les jours de classe.

**Contact : Service Jeunesse 02 40 80 86 25**

### LE CENTRE DE LOISIRS MATERNEL MARCELLIN VERBE

Les mercredis et pendant les vacances scolaires, il accueille à la semaine, la journée ou la demi-journée, les enfants de 3 à 6 ans. Le temps s'organise en tenant compte du rythme de vie des enfants, moments calmes et siestes ponctuant des loisirs variés : activités manuelles, jeux d'intérieur et de plein air, pataugeoire, sorties, visites...

- accueil à la journée de 8 h à 18 h
- accueil à la demi-journée de 14 h à 18 h

**Contact : Service Jeunesse 02 40 80 86 25**

### L'INFO JEUNES

Il dispose d'une liste de jeunes sébastienais, de 15 à 25 ans, pouvant assurer un service de baby-sitting.

**Contact : [ij@saintsebastien.fr](mailto:ij@saintsebastien.fr)**

### LE CARREFOUR DES FAMILLES

Ce dispositif local de soutien à la parentalité propose toute l'année des ateliers et échanges sur différentes thématiques.

**Contact : [carrefourdesfamilles@saintsebastien.fr](mailto:carrefourdesfamilles@saintsebastien.fr) - 06 13 36 95 75**

# Horaires accueil-secretariat



La Maison de la Petite Enfance, 1 rue Annie Hure est ouverte :

- Du lundi au mercredi : 8h30-12h et 13h30-17h30
- Jeudi : 8h30-12h - fermé l'après-midi
- Vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30

## FORMALITÉS POUR UNE INSCRIPTION SUR LISTE D'ATTENTE

À compter du 4<sup>e</sup> mois de grossesse.

Documents nécessaires :

- Livret de famille ou pièce d'identité
- Attestation responsabilité de la famille

Être en mesure d'indiquer :

- La date de début d'accueil souhaitée
- Les jours et heures pour lesquels il y a un engagement daté et signé.

## TEMPS D'INFORMATION

Le Relais Petite Enfance propose des temps d'information afin de :

- présenter aux familles les différents types et modes d'accueil que propose la Ville
- orienter les familles dans leurs démarches
- répondre aux différentes questions.

